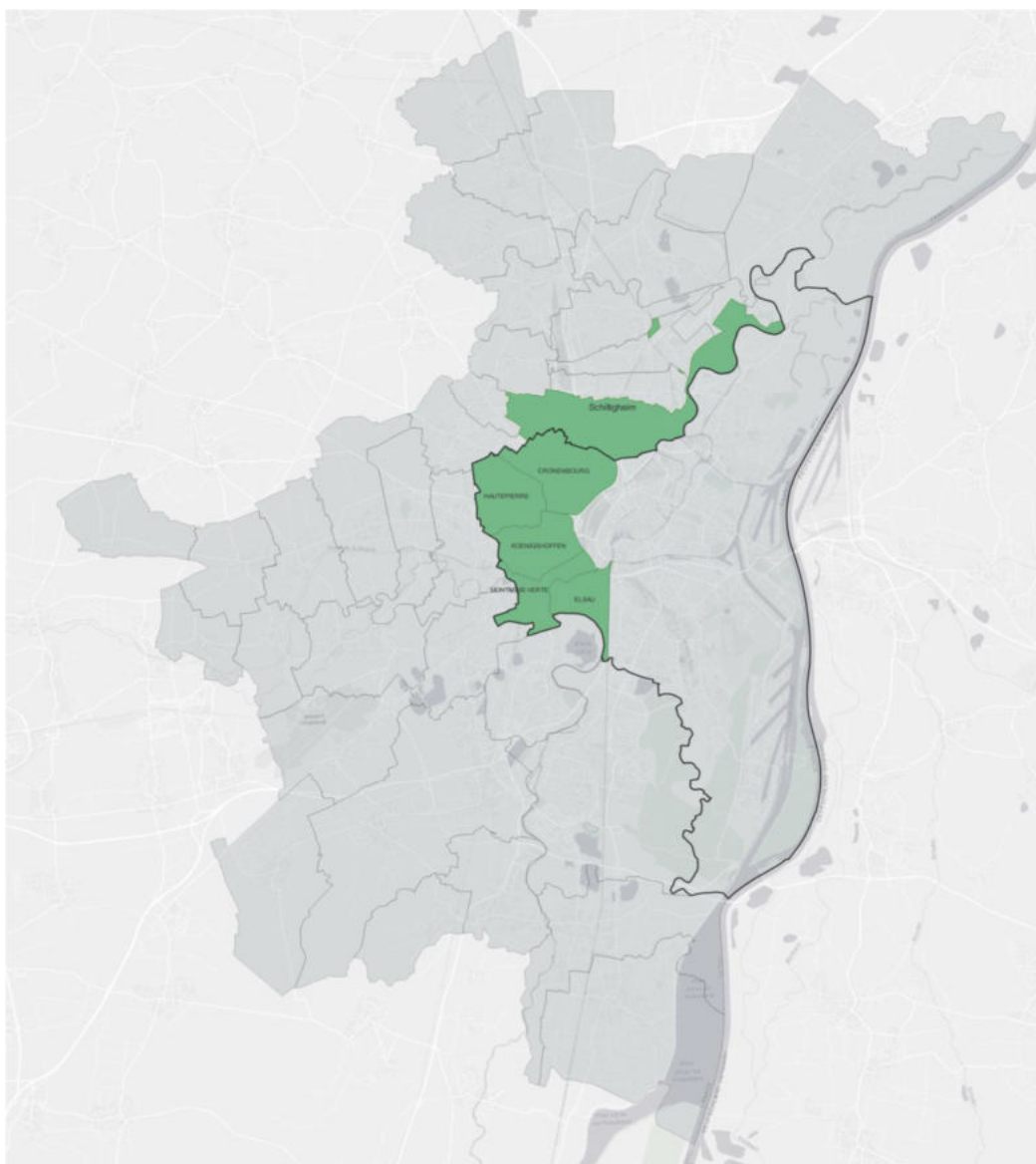


Strasbourg, le 15 avril 2024

## RASSEMBLER LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE AFIN DE COMBATTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Signature de la « Charte d'Engagement Territoires Zéro Exclusion  
Énergétique »





## **SOMMAIRE**

**1/ Rappel du contexte**

**2/ Un nouveau dispositif pour mieux accompagner les publics en grande précarité**

**3/ Un travail partenarial inédit avec trois opérateurs du territoire**

**4/ STOP Exclusion Énergétique, un collectif multi-acteurs engagé dans la lutte contre la précarité énergétique**

**5/ Liens utiles**

## INTRODUCTION

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la précarité énergétique, **l'Eurométropole de Strasbourg a été lauréate en juillet 2023, en partenariat avec la Ville de Strasbourg, de l'Appel à manifestation d'intérêt « Territoires Zéro Exclusion Énergétique »**, porté par Zéro Exclusion Énergétique, filiale du collectif Stop exclusion énergétique, sous l'égide du Ministère de la Transition énergétique.

Cette expérimentation, déployée sur quinze territoires français, vise à accompagner, dans leur projet de rénovation énergétique, les ménages propriétaires occupants (maison individuelle ou petit collectif) d'une passoire énergétique avec des niveaux de revenus modestes à très modestes. Elle a vocation à faire la démonstration qu'il est possible d'éradiquer la grande précarité énergétique en mobilisant tous les acteurs publics ou privés désireux de mettre leurs compétences au service de la lutte contre l'exclusion énergétique. Le dispositif est financé par le mécanisme des certificats d'économie d'énergie (CEE) à hauteur de 15 millions d'euros pour la période 2023-2026 pour l'ensemble des lauréats (financement de la part d'OAAN Rénovation Énergétique, Hellio Solutions, Les Mousquetaires et EDF). Le programme est composé de deux approches menées en parallèle, l'une dite « ciblée » (2 000 familles sur 15 territoires dont celui identifié par l'Eurométropole) et l'autre dite « diffuse » (1 000 familles sur le reste du territoire français).

**Lundi 15 avril 2024** se tiendra la cérémonie de **signature officielle de la « Charte d'Engagement Territoires Zéro Exclusion Énergétique »** à Strasbourg, en présence de l'ensemble des opérateurs et partenaires associés du territoire d'expérimentation. Cette charte fixe les grands principes que les collectivités retenues s'engagent à respecter dans le cadre de ce programme et permettra l'obtention du « label Territoire Zéro Exclusion Énergétique », qui valorise l'implication des territoires. La rencontre marquera également le lancement de la phase opérationnelle du programme sur l'Eurométropole de Strasbourg.

## 1/ Rappel du contexte

La loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010 **définit un ménage en situation de précarité énergétique** comme un ménage « qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Alors que 17 % de la population française est aujourd'hui en situation de précarité énergétique<sup>1</sup>, plus de 20 % des ménages<sup>2</sup> seraient concernés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'Eurométropole a ainsi inscrit la lutte contre la précarité énergétique comme une des **priorités de son Plan Climat**. Depuis 2020, l'enjeu d'une transition juste est au cœur des priorités : le territoire est en effet particulièrement fragile, avec un niveau de pauvreté élevé de 20,7 %<sup>3</sup>. Celui-ci étant encore plus marqué dans les deux villes de Schiltigheim (25 %) et de Strasbourg (26 %), avec des inégalités importantes entre quartiers.

L'Eurométropole mène une **politique sociale volontariste**, luttant contre les inégalités, la pauvreté, promouvant l'égalité des chances et l'égalité d'accès aux droits. La collectivité a signé le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et participe dans ce cadre au financement d'outils de mise en œuvre du plan, parmi lesquels le Fonds Solidarité Logement (FSL), le DDELIND (Dispositif Départemental d'Éradication du Logement Insalubre ou Non Décent) ainsi que le fonds « Warmfront67 », avec en parallèle une démarche proactive pour limiter le non-recours aux aides. Le Service Hygiène Santé environnementale de la collectivité met en œuvre l'axe opérationnel du Plan local de l'habitat concernant la lutte contre l'habitat indigne et porte le contrat local de santé.

Par ailleurs, l'Eurométropole mène une **politique de l'habitat ambitieuse** visant à la fois à réduire l'empreinte écologique du parc résidentiel (soutien à la rénovation énergétique, lutte contre l'étalement urbain, limitation de l'artificialisation des sols), à réaffirmer le droit au logement pour toutes et tous (offre de logements abordables, décentes et adaptés en faveur des publics les plus fragiles selon une approche équilibrée et dans le respect du principe de mixité sociale).

Déléataire des aides à la pierre de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) depuis 2006, l'Eurométropole délivre des subventions aux propriétaires occupants/bailleurs et aux syndicats de copropriété via plusieurs dispositifs opérationnels permettant entre autres d'**accompagner la rénovation des logements dégradés et des copropriétés fragiles** dans le cadre du PIG « Habiter l'Eurométropole ». Des dispositifs d'ampleur relatifs à la rénovation du parc social ont aussi été mis en place – réhabilitation thermique depuis 2014 avec l'AREAL (Association régionale des bailleurs) et la Caisse

---

<sup>1</sup> Dossier de presse Territoires Zéro Exclusion Énergétique

<sup>2</sup> État des lieux établi en 2019, antérieurement aux augmentations des tarifs de l'énergie observés en 2022

<sup>3</sup> INSEE, 2021

des Dépôts – programme de renouvellement urbain. Par ailleurs, l'Eurométropole soutient un guichet unique France Rénov dans le cadre du SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique porté par la Région Grand Est), un accompagnement des copropriétés et une Maison de l'habitat en cours de déploiement. Une nouvelle aide de l'Eurométropole de Strasbourg complémentaire aux aides de l'État via MaPrimeRénov et articulée avec celle de la Région Grand-Est via Climaxion a été mise en place début 2024.

La priorité pour le territoire est de **garantir l'articulation des nombreux dispositifs existants pour proposer un parcours facilité des ménages** – notamment les plus fragiles et réduire durablement l'exclusion et la grande précarité énergétique, notamment dans le cadre de la réforme de l'accompagnement sur le volet rénovation énergétique.

Ces dernières années, de **multiples actions** pour lutter contre la précarité énergétique ont été mises en œuvre au niveau national : des aides visant à faciliter le paiement des factures d'énergie (Chèque énergie) et les travaux de rénovation énergétique (MaPrimeRénov', MaPrimeRénov' Sérénité...) ont été instaurées. Ces initiatives sont cependant insuffisantes pour permettre aux plus précaires de mener une rénovation globale et performante de leur logement. Le collectif STOP Exclusion Énergétique a identifié **quatre obstacles principaux à l'éradication de l'exclusion énergétique** :

- le repérage des personnes et des foyers en exclusion énergétique ;
- l'insuffisance des formations sur l'accompagnement à la rénovation globale et performante des logements des plus précaires, notamment sur les volets social, financier et technique ;
- le financement des restes à charge des travaux de rénovation énergétique, pour approcher le financement à 100 % pour les plus précaires ;
- le financement de l'accompagnement renforcé des personnes concernées.

## **2/ Un nouveau dispositif pour mieux accompagner les publics en grande précarité**

Le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique se veut être le démonstrateur qu'il est possible d'éradiquer l'exclusion énergétique d'ici 2030, **en fédérant, unifiant et coordonnant toutes les forces vives présentes localement** pour mettre en œuvre un **parcours de rénovation globale et performante de l'habitat** des personnes les plus modestes. La stratégie proposée dans le cadre du programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique s'appuie sur la feuille de route [« Scénario 2030 – Ensemble éradiquons l'exclusion énergétique en 2030 »](#), élaborée par le collectif STOP Exclusion Énergétique.

Le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique **finance l'accompagnement de bout en bout des ménages** en situation de précarité énergétique, pendant toute la durée de leur projet de rénovation. Ainsi, le public cible du dispositif bénéficie d'un



accompagnement renforcé, intégralement pris en charge. Au-delà de cet accompagnement renforcé, le Territoire Zéro Exclusion Énergétique déploie une réelle démarche d'aller-vers, afin d'atteindre les ménages cibles qui, le plus souvent, s'autoexcluent de tout projet de rénovation énergétique de leur habitat.

Le bon déroulé de cet accompagnement complet repose sur un nouveau métier transverse à ceux de la rénovation énergétique : celui de l'**accompagnateur ensembleur solidaire**. Fort de compétences à la fois sociales, techniques et financières, l'accompagnateur ensembleur solidaire recrée du lien social et joue un rôle de coordinateur tout au long du parcours. Il s'appuie sur une expérience de terrain et accompagne de bout en bout les personnes en situation d'exclusion énergétique dans leurs travaux de rénovation, leur permettant ainsi de reconstruire un véritable projet de vie. L'expertise des accompagnateurs ensembleurs solidaires couvre notamment la relation voire l'identification des foyers, la mise en place du projet de rénovation durable et performante de leur habitat, qui s'appuie à la fois sur des bénévoles et des professionnels ; la gestion du financement et de la réalisation des travaux en pilotant et en coordonnant l'ensemble des forces vives et des dispositifs d'aide existants sur le territoire.

### Eradiquer la précarité énergétique à l'échelle d'un territoire...

...en s'appuyant sur les solutions terrain pour appliquer localement les 6 étapes du scénario « Ensemble éradiquons la précarité énergétique »

 IDENTIFIER	 ORGANISER	 FINANCER	 REALISER	 SUIVRE	 ANIMER, PILOTER, ASSEMBLER
Identification des foyers en situation de précarité énergétique	Définir un projet de rénovation énergétique et tisser des liens de confiance	Trouver des solutions de financement du reste à charge	Réaliser les travaux de rénovation énergétique globale et performante	Changer les comportements dans les foyers	Accompagner les foyers tout au long du parcours de rénovation

Le Territoire Zéro Exclusion Énergétique de l'Eurométropole de Strasbourg se caractérise par des **enjeux sociaux forts** : les deux communes au taux de pauvreté le plus élevé du territoire – Strasbourg et Schiltigheim – ont été retenues pour l'expérimentation. Les quartiers démonstrateurs à Strasbourg (Cronembourg, HautePierre, Poteries-Hohberg, Koenigshoffen, Montagne Verte et Elsau) forment quant à eux un territoire pilote cohérent, avec une proximité géographique (quart nord-ouest de Strasbourg) et un écosystème dynamique d'acteurs de terrain (implantation d'associations engagées dans la lutte contre la précarité, dispositifs opérationnels d'amélioration de l'habitat, déploiement de Services Civiques, etc.).

Plus de **1 000 foyers pourraient être ainsi concernés par le dispositif** Territoires Zéro Exclusion Énergétique sur le secteur retenu de Schiltigheim et du quart Nord-Ouest de Strasbourg, cumulant à la fois les caractéristiques liées aux ménages

(propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes) et celles du bâti (maison individuelle avec un DPE E, F ou G, voire petit collectif)<sup>4</sup>.

Le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique a vocation à **s'appuyer sur les dispositifs d'aides à la rénovation énergétique existants** sur le territoire afin de limiter le reste à charge, facteur clé dans la réussite du projet.

---

<sup>4</sup> Simulations réalisées à partir de la base IMOPE – Eurométropole de Strasbourg

## Focus sur les aides à la rénovation énergétique à l'Eurométropole de Strasbourg

Le secteur résidentiel représente 27 % de la consommation énergétique finale du territoire : sa réduction, de 30 % en 2030 par rapport à 2012 dans le Plan Climat, passe donc par un effort accru et tout à fait inédit de rénovation thermique du parc bâti existant qui doit atteindre 8 000 logements par an. Suite à une délibération adoptée en janvier 2021, une révision des critères d'aides aux bailleurs sociaux à la rénovation thermique est effectuée avec l'obligation d'atteinte du BBC rénovation. Par ailleurs, pour respecter les engagements du Plan Climat, l'objectif est de passer à 6 000 logements privés rénovés de façon amitieuse, par an. Le parc privé existant de l'Eurométropole de Strasbourg est constitué de 210 000 logements (132 000 logements en copropriété, 40 000 maisons individuelles et 38 000 monopropriétés).

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Eurométropole de Strasbourg travaille activement à la transition énergétique du parc privé : plus de 1 000 logements par an (et même 1 590 logements en 2023) bénéficient déjà d'aides aux travaux d'amélioration énergétique avec des gains énergétiques moyens évalués à 47 % par projet, ce qui montre un bon niveau d'intervention de départ. Toutefois, seuls 10 % des projets financés sont des rénovations globales.

Pour répondre aux objectifs fixés et aux besoins de tous les ménages, un budget de 60 millions d'euros est ainsi réservé par l'Eurométropole jusqu'en 2026 pour le déploiement progressif d'[un nouveau dispositif d'aides](#) à la réalisation de travaux d'économie d'énergie. En effet, aux côtés des aides « MaPrimeRénov » récemment revues et augmentées et proposées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et la Région Grand Est dans le cadre du dispositif Climaxion de rénovation des copropriétés, l'EMS a lancé début 2024 un nouveau dispositif d'aides, visant à accélérer la rénovation énergétique du parc privé. Ce dispositif a pour objectif de couvrir l'ensemble des segments du parc situé sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et s'adresse ainsi aux copropriétés, aux maisons individuelles, et aux monopropriétés (immeuble comportant plusieurs logements et appartenant à un même propriétaire).

Il se décline aux différentes étapes d'un projet de rénovation énergétique :

- Aides pour les missions d'assistance à maitre d'ouvrage (AMO) ;
- Aides pour les études de maîtrise d'œuvre (MOE) ;
- Aides aux travaux.

Pour amorcer une démarche de travaux, l'ensemble des ménages de l'Eurométropole sont invités à prendre contact avec l'Espace Conseil France Rénov' :

+ 33 (0)3 69 24 83 10

[renov-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu](mailto:renov-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu)

[agenceduclimat-strasbourg.eu/particuliers/reover-son-logement/](https://agenceduclimat-strasbourg.eu/particuliers/reover-son-logement/)



### 3/ Un travail partenarial inédit avec trois opérateurs du territoire

Le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique est piloté par l'Eurométropole de Strasbourg, au sein de la Direction Transition Énergie Climat (DTEC). Elle accueille **l'Ensemblière Territoriale** salariée par Zéro Exclusion Énergétique et mise à disposition de la collectivité sur toute la durée du programme. L'Ensemblière Territoriale porte le rôle de facilitatrice du déploiement du programme sur le territoire de l'Eurométropole.

Trois structures ont été retenues pour porter les postes d'accompagnateurs ensembliers solidaires : l'Agence du Climat, Urbanis et Oktave. Ils se sont respectivement engagés à 60, 35 et 30 accompagnements de ménages en situation de précarité énergétique sur une durée de 3 ans.

À noter qu'Alter Alsace Energie a été retenue pour travailler sur le volet diffus de l'étude (hors zone Territoires Zéro Exclusion Énergétique mentionnée ci-dessus), aux côtés d'autres opérateurs.

Chaque opérateur recrute un ou plusieurs **accompagnateur(s) Ensemblier(s) Solidaire(s)**, interlocuteur unique du ménage et qui sera à ses côtés de bout en bout du parcours de rénovation énergétique.

Les trois opérateurs couvrent une zone définie au sein du territoire d'expérimentation :

**L'Agence du Climat** a été fondée dans le cadre du plan climat 2030 de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle agit également dans le cadre du code de l'énergie dont l'article L211.5.1 stipule que les agences locales de l'énergie et du climat peuvent mettre en œuvre le service public de la performance énergétique de l'habitat à la demande des collectivités territoriales. Ainsi, l'Agence du climat porte, en partenariat avec la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est, l'espace conseil France Rénov', qui a accompagné depuis début 2022 plus de 3 100 ménages sur le volet rénovation énergétique.



**L'Agence du Climat accompagnera les foyers se situant à Schiltigheim dans le cadre du dispositif Territoires Zéro Exclusion Énergétique.**

**Oktave** est une entreprise publique de tiers financement créée à l'initiative de la Région Grand Est en 2018 pour accompagner la rénovation performante de l'habitat privé, individuel et collectif. Oktave intervient sur toute la région Grand Est, en coordination avec le réseau France Rénov', en tant qu'opérateur de la Région Grand Est, porteur d'une mission d'intérêt général et de tiers de confiance parapublique. Oktave propose une solution d'accompagnement clef en main de rénovation énergétique des logements résidentiels privés pour les propriétaires occupants ou bailleurs de maisons individuelles ou d'immeubles en mono ou copropriété, personne physique ou morale, quel que soit leur âge, leur situation et leur niveau de revenu.

Oktave est présent sur toute la région Grand Est avec des conseillers répartis sur tout le territoire et des équipes support basées au siège à Strasbourg.



**Oktave accompagnera les foyers se situant à Hautepierre et Cronembourg dans le cadre du dispositif Territoires Zéro Exclusion Énergétique.**

« **Urbanis** conseille et accompagne depuis 1979 les acteurs publics dans leurs politiques d'amélioration de l'habitat privé. Nos missions nous conduisent à réfléchir, conseiller et intervenir à différentes échelles sur tous les types d'habitat privé existant, de la maison individuelle aux très grandes copropriétés d'après-guerre.

Chaque jour, nous nous organisons pour répondre aux besoins des territoires dans leur diversité avec une devise qui nous anime depuis 45 ans : Agir pour un habitat digne et durable. Opérateur de l'Eurométropole de Strasbourg depuis 2019 sur différents dispositifs d'amélioration de l'habitat, c'est tout naturellement que nous avons souhaité pouvoir intervenir dans le cadre du programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique. Nous intervenons déjà en tant que Mon Accompagnateur Rénov' sur tous types de dossiers, et nous souhaitons saisir l'opportunité que donne le programme de renforcer l'accompagnement des propriétaires les plus modestes sur le territoire ».

**Urbanis**

**Urbanis accompagnera les foyers se situant à Elsau, Montagne Verte, Koenigshoffen et Poteries-Hohberg dans le cadre du dispositif Territoires Zéro Exclusion Énergétique.**

#### **4/ STOP Exclusion Énergétique, un collectif multi-acteurs engagé dans la lutte contre la précarité énergétique**

STOP Exclusion Énergétique est une association qui lutte contre la grande précarité énergétique, née d'un travail collectif de la Fondation des Transitions en 2019 (les transitionneurs). Face à la réalité des oubliés de la transition énergétique, elle œuvre, du petit pas aux grandes échelles, à inscrire dans les politiques publiques et territoriales les **solutions concrètes de transition énergétique pour les plus pauvres**.

Au-delà du programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique, le Scénario 2030 recouvre **de nombreuses initiatives de STOP Exclusion Énergétique**, parmi lesquelles :

- le Fonds STOP Exclusion Énergétique, visant à financer le reste à charge des travaux de rénovation énergétique pour les plus précaires, dont l'ambassadrice est Emmanuelle Béart ;

- le déploiement d'une Fresque de la Précarité Énergétique, dont l'objectif est de sensibiliser et embarquer le plus grand nombre dans la lutte contre l'exclusion énergétique ;
- la formation de tous à l'accompagnement des plus précaires ;
- l'organisation des Trophées des Solutions contre la Précarité Énergétique, dont vient de s'ouvrir la quatrième édition, pour partager et dupliquer ce qui marche ;
- la conception et la diffusion de boîtes à outils numériques pour faciliter l'action à grande échelle.

Le programme d'actions est financé par l'adhésion des membres, les dons et subventions, le soutien de projets spécifiques ainsi que les appels d'offres ou Appels à Manifestation d'Intérêt.

« L'objectif de Stop Exclusion Énergétique est de massifier l'adaptation des logements des plus fragiles ! La démarche est multi-bénéfices, apportant économie sur la facture, impact (CO2 évité), confort été comme hiver... avec un réel impact sur la santé, le retour à la dignité, mais aussi l'emploi et formations des acteurs, la cohésion sociale. »

*Gilles Berhault, fondateur et délégué général de l'association*

## 5/ Liens utiles

Programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique :

- [Dossier de Presse](#)
- [Brochure](#)
- [Site internet](#)

Stop à l'Exclusion Énergétique :

- [« Scénario 2030 – Ensemble éradiquons l'exclusion énergétique en 2030 »](#)
- [Site internet du collectif](#)



**Contact Presse**

Kieffer Emilie

[emilie.kieffer@strasbourg.eu](mailto:emilie.kieffer@strasbourg.eu)

03.68.98.68.70.

[strasbourg.eu/espace-presse](https://strasbourg.eu/espace-presse)